

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 73 (1922)  
**Heft:** 12

**Rubrik:** Affaires de la société

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

### Rapport du Comité permanent sur la réforme du programme d'études à la division forestière de l'Ecole polytechnique fédérale.

(Présenté à l'assemblée générale de la Société forestière suisse à Altdorf, le 21 août 1922, par son président M. Th. Weber, inspecteur forestier cantonal à Zurich.)

L'assemblée générale de notre Société réunie à Aarau, en 1921, avait voté une conclusion disant que : „Le Comité permanent est chargé de nommer une commission qui étudiera la question de la revision du programme d'études à la division forestière de l'Ecole polytechnique fédérale. Elle rapportera à la prochaine assemblée générale et présentera ses conclusions. Le Comité fixera le nombre des membres de cette commission, dans laquelle universitaires et praticiens devront être représentés.“

Cette commission fut composée de : MM. *Badoux, Bavier, Brunnhofer, Dr Engler, Inhelder, Dr Knuchel et Muret*. Ses délibérations furent présidées par M. *Weber* comme membre du Comité permanent ; M. *Inhelder* rédigea le procès-verbal de ses séances.

Nos journaux avaient publié une invitation aux praticiens à faire parvenir, avant la mi-janvier 1922, leurs desideratas éventuels sur la question. C'est ainsi que nous reçumes quatre mémoires ; nous saisissons l'occasion pour remercier ici leurs auteurs.

La commission s'est réunie trois fois à Zurich. Nous avons l'honneur de vous présenter comme suit le résultat de ses délibérations.

Notons d'emblée que l'on peut énumérer, sans beaucoup de peine, un nombre assez élevé de modifications désirables au programme d'études, tant qu'on ne se préoccupe pas de savoir si leur introduction est pratiquement possible. Aussitôt que l'on considère le côté pratique de la question, on se heurte à de grosses difficultés. Si bien que votre commission a dû abandonner divers postulats pour ne pas courir le risque, en réclamant des choses pratiquement irréalisables, de compromettre la possibilité d'admission des vœux essentiels. Nous avons vraisemblablement examiné tous les côtés de la question. Et cet examen nous a conduits à la conviction que pour former de futurs agents forestiers capables, il faut que la réforme porte non seulement sur le programme d'études mais aussi sur l'organisation des épreuves d'examen. Ayant admis ce point de vue, la commission en arriva forcément à étendre le champ de la discussion. Celle-ci n'a pas porté que sur le programme d'études mais aussi sur les études préparatoires, sur les conditions d'admission à l'Ecole polytechnique, sur les examens et même sur la pratique forestière, en un mot sur l'ensemble du problème. S'il nous paraît que l'on exagère assez généralement la portée des réformes proposées au programme d'études, il nous semble que l'on n'attache pas une assez grande importance à tout ce qui touche aux épreuves d'examen. Qu'une branche soit enseignée pendant 4 heures plutôt que 3 durant la semaine,

voilà qui est assez secondaire. Ce qui importe davantage, c'est que le professeur sache adapter son cours aux conditions de notre pays, utiliser judicieusement le temps mis à sa disposition et tenir compte du degré de préparation de ses auditeurs. Et l'opinion personnelle du professeur joue aussi un rôle capital.

Mais il faut retenir que, pour les branches propédeutiques, l'adaptation des cours aux conditions spéciales des auditeurs est limitée, puisque ces derniers se recrutent dans plusieurs divisions différentes de l'Ecole polytechnique.

Une des raisons qui ont engagé à demander la suppression de quelques cours c'est qu'effectivement plusieurs branches sont, en l'état actuel, enseignées à double. On pourrait certainement éviter en partie cet inconvénient sans recourir à une modification du programme d'études. Une entente entre les professeurs en cause devrait suffire.

La commission a adopté d'emblée ce point de vue qu'une modification du programme d'études est sans importance appréciable pour éléver le niveau de culture des étudiants. Elle a pourtant dû s'occuper aussi de ce côté de la question. Mais il fut difficile de trouver une formule admise par tous les commissaires. Au cours de la discussion, il fallut reconnaître que la réalisation de la plupart des améliorations proposées se heurtait à de graves difficultés d'organisation. Rappelons, en effet, que le programme d'études à notre Ecole forestière ne peut pas, quant aux branches propédeutiques, être adapté exactement aux besoins de celle-ci, puisqu'il doit être combiné avec celui d'autres divisions de l'Ecole polytechnique. Une modification dans ce programme aurait pour conséquence d'en nécessiter aussi ipso facto dans les divisions qui ont des cours communs. C'est dire que la réalisation de maint vœu, parfaitement légitime, est souvent impossible.

La commission a consacré beaucoup de temps à la répartition des divers cours dans les 7 semestres d'études. Là encore, elle dut constater qu'il n'est pas de sa compétence de proposer une formule définitive. C'est du domaine des autorités de l'Ecole polytechnique, lesquelles seules peuvent juger la question dans son ensemble.

Pour toutes ces raisons, il nous est impossible de vous présenter un nouveau programme d'études complet. Nous nous bornerons à vous soumettre des vœux et propositions que nous considérons comme les directives que l'assemblée générale nous a chargés de faire connaître aux autorités scolaires fédérales.

Après cette introduction, voici, comment peuvent être récapitulées les délibérations de la commission. Nous les diviserons entre les trois chapitres qui suivent :

*I. Etudes préparatoires et conditions pour l'admission à la division forestière de l'Ecole polytechnique fédérale.*

Il est bien admis aujourd'hui que l'agent forestier, fonctionnaire de l'Etat, doit posséder une solide culture générale. Il y a donc lieu

d'empêcher que des étudiants insuffisamment préparés puissent entrer à notre Ecole forestière. Actuellement, les conditions à remplir pour l'admission sont les mêmes que pour les autres divisions de l'Ecole polytechnique, exception faite de la division agricole qui est au bénéfice de conditions spéciales. La situation un peu particulière de l'Ecole forestière semble devoir motiver une exception à la règle générale. Il semble que là, tout comme pour l'Ecole de pharmacie, les épreuves de l'examen ordinaire d'admission, souvent très faciles, ne puissent être considérées comme suffisantes. Le règlement concernant „l'examen scientifique pour le brevet d'éligibilité aux emplois forestiers supérieurs fédéraux et cantonaux“ devrait contenir la condition suivante: Seuls seront admis à se présenter aux épreuves de l'examen pratique ceux qui auront été admis à l'Ecole forestière sur le vu d'un certificat de maturité d'un Gymnase classique ou scientifique, ou de la maturité fédérale. Contrairement aux dispositions actuelles du dit règlement d'admission, il ne devrait être fait, pour l'entrée à l'Ecole forestière, aucune différence entre les études préparatoires classiques et scientifiques. On devrait, au contraire de ce qui se fait aujourd'hui, accorder la préférence aux études préparatoires classiques. Une fois cette prescription appliquée, d'après laquelle seuls les porteurs du brevet de maturité peuvent entrer à l'Ecole forestière, l'enseignement des branches propédeutiques ne pourrait qu'en être simplifié.

Il faut bien reconnaître que l'effet pratique de cette proposition sera minime. En effet, le nombre des étudiants qui entrent à l'Ecole forestière après avoir subi l'examen d'admission est minime. D'autre part, il n'en sera pas moins possible à des élèves peu doués de forcer les portes de l'Ecole, car la valeur du brevet de maturité est chose assez relative. Aussi bien plusieurs membres de la commission seraient-ils opposés à l'idée de vouloir créer pour l'Ecole forestière un traitement spécial. En tout état de cause, les épreuves de l'examen d'admission à celle-ci devraient être aussi sévères que celles pour la maturité fédérale. A supposer que soit admise l'obligation absolue de subir l'examen de maturité, il y aura lieu de veiller à ce qu'une mutation ne soit valable que pour des étudiants provenant d'autres divisions dont les conditions d'admission seraient les mêmes qu'à l'Ecole forestière. La commission ne vous recommande pas l'adoption des propositions suivantes: exiger, pour l'admission à l'Ecole forestière, l'aptitude au service militaire; limitation, au moyen d'un examen spécial, du nombre des étudiants aux besoins réels. Elle exprime ainsi le vœu d'empêcher que l'Ecole forestière ne dégénère en une pépinière de fonctionnaires. Un bon examen d'admission à lui seul n'est pas un garant suffisant pour l'aptitude professionnelle future. La libre concurrence ne doit subir d'entraves que dans la mesure nécessaire pour empêcher l'admission d'éléments insuffisamment préparés.

Nous considérons comme très logique et désirable l'introduction d'un stage préliminaire forestier avant le commencement des études à l'Ecole

polytechnique. Il serait possible de la sorte de se documenter à temps sur les aptitudes des candidats pour la carrière forestière. C'est une question qui mérite un sérieux examen, bien qu'il faille reconnaître que son exécution pratique se heurterait à de grosses difficultés.<sup>1</sup>

(A suivre.)

### Réunion annuelle de la Société forestière suisse à Uri, en août 1922.

Uri est un des cantons suisses qui ont la plus faible étendue boisée : ses forêts ne recouvrent qu'une superficie de 16.559 ha. Et comme, en ce pays de haute montagne, le sol improductif abonde — il comporte le 55 % de l'étendue totale — son taux de boisement n'est que du 15 %. C'est, si on laisse de côté les cantons urbains de Genève et de Bâle-Ville, celui où ce taux est le plus faible. Ses boisés, partout en pente rapide et exposés aux coups de l'avalanche ou du torrent, sont peu productifs ; ils sont d'accès difficile.

Le personnel forestier ne comprend que deux agents ; l'Etat et les CFF ne possèdent que 136 ha de sol forestier.

En somme, ce canton montagnard ne peut montrer, au point de vue de la culture forestière, des choses bien remarquables, et personne ne saurait lui en faire un grief.

Aussi aurait-on pu être tenté de supposer que la réunion de 1922 n'attirerait qu'un petit nombre de participants.

C'eût été raisonner bien mal.

Uri, c'est le berceau de la patrie, le théâtre des plus beaux exploits de notre histoire. Ce vieux pays est baigné par le plus admirable des lacs alpestres. Et, au-dessus d'Altdorf, la fameuse forêt à ban glorifiée par Schiller, le *Bannwald* d'Altdorf, continue à monter la garde au haut du bourg cher au cœur de tout Confédéré.

Or, le forestier suisse a le culte de la patrie. Il est amoureux des beaux paysages. Et, quand il en a le temps, il ne déteste pas se retrouver avec ses camarades pour deviser sur les questions professionnelles et tâcher, pendant quelques heures, d'oublier les soucis quotidiens.

L'occasion était donc propice. Aussi, le bourg hospitalier d'Altdorf eut-il à faire face à un vrai assaut de la part des forestiers et des amis de la forêt. Ils ne furent pas moins de 163. Oncques ne vit jamais réunion annuelle aussi nombreuse !

Essayons d'en donner un bref compte-rendu.

Peu avant notre réunion, le canton d'Uri avait organisé à Altdorf une Exposition cantonale des arts et métiers fort réussie. C'est là que

<sup>1</sup> Au cours de la discussion qui a suivi la lecture de ce rapport, M. Decoppet, inspecteur général des forêts, a montré quelle serait l'utilité de ce stage préliminaire. A l'en croire, il permettrait d'éliminer de bonne heure les candidats impropre au service forestier et, d'autre part, de limiter dans une certaine mesure le nombre des étudiants forestiers qui tend à devenir trop considérable.

nos sociétaires passèrent, de façon instructive, une partie de l'après-midi du dimanche 20 août. Ils ont pu admirer le bel effort de ce petit canton dont la population totale est de 24.000 habitants seulement. Le soir, la *Tellspielgesellschaft d'Altdorf* avait convié les forestiers à une représentation théâtrale dans les locaux de la restauration de l'Exposition. Cette troupe locale d'amateurs donnait le *Killevogt von Staffelbach*, savoureuse saynète en patois uranais dont l'acteur principal sut magnifiquement faire ressortir tout le fruste naturel. Ceux de la Suisse romande dont les oreilles ne parvinrent pas à démêler toutes les finesse de l'intrigue, qui avait pour centre l'austère conseiller paroissial de Staffelbach et sa fille, eurent la consolation de constater que celle-ci était remarquablement jolie. Mais passons.

Le lundi 21 août, dès 7 heures, assemblée générale dans la salle du théâtre d'Altdorf, car l'affluence était telle qu'il avait fallu renoncer à siéger, ainsi que prévu, dans l'antique salle du Landrat. De là, les participants purent se délecter à la vue d'un des plus merveilleux décors qui soient au monde : on voyait briller dans l'azur d'un ciel transparent la pyramide finement dentelée du Gitschenstock que prolongeait, sur la gauche, la belle chaîne des Geiss- et Sonnigstöcke, étincelante sous le soleil.

M. le président du comité local *K. Huber*, député au Conseil des Etats, ouvrit la séance, après avoir salué les participants et adressé ses meilleurs vœux de prospérité à notre Société. Le procès-verbal des délibérations de l'assemblée devant être publié au *Journal*, prochainement, nous pouvons nous abstenir de narrer les faits principaux de ces délibérations. Il suffira de dire que la discussion a porté essentiellement sur les réformes à apporter au programme d'études de l'Ecole forestière de Zurich. Le président, M. *Th. Weber*, a présenté à ce sujet un excellent rapport, très applaudi. Ses conclusions ont été admises à la presque unanimité.

Le repas en commun fut servi à l'hôtel de la „Clef d'or“. M. le conseiller d'Etat *Gerig*, au nom du gouvernement d'Uri, et M. le syndic *Muheim*, au nom du bourg d'Altdorf, apportent aux forestiers suisses un chaleureux salut. M. le président *Th. Weber* répond à ces éloquentes paroles et, dans un discours fort bien dit et pensé, porte son toast à la patrie.

L'après-midi fut consacré à une visite du *Bannwald*, la forêt à ban historique qui, depuis la fondation d'Altdorf, l'a protégée efficacement contre avalanches et pierres roulantes. Dans cette forêt protectrice classique, où résineux et feuillus croissent dans le plus beau mélange, il va sans dire que toute exploitation n'est pas supprimée. On a même un peu exagéré jusqu'en 1910, puisqu'à ce moment la possibilité était de 500 m<sup>3</sup> (étendue : 240 ha). Dès lors, la coupe a été abaissée à 104 m<sup>3</sup>, la révolution prévue à l'aménagement étant de 180 ans.

A la collation, aimablement offerte par la commune bourgeoisiale d'Altdorf, M. *Garonne* a exprimé les remerciements des congressistes.

La soirée de ce second jour vit les forestiers réunis dans la grande salle de l'hôtel de la „Clef“, se délectant aux beaux chants du „Männerchor“ et des gentes demoiselles du „Cäcilienverein“ d'Altdorf. On devine, sans que j'aie à le narrer, que pour finir les vieilles barbes s'offrirent le spectacle de voir les cadets entraîner le „Cäcilienverein“ dans des danses qui prirent fin ..... de bonne heure le mardi.

Le mardi 22 août, excursion dans la région de *Seelisberg*. Ce fut charmant et peu pénible. D'abord, une délicieuse traversée en bateau par le Rütli pour débarquer à Treib. De là, le funiculaire nous hisse à Seelisberg, d'où la longue colonne s'ébranle pour la forêt d'Oberwald appartenant à la commune précitée. Mais à peine y sommes-nous entrés que celle-ci, aimablement, nous convie à collationner. Occasion propice pour les discours. Le représentant de Seelisberg nous souhaite la bienvenue. — M. *Ammon*, qui répond au nom du Comité, boit à la *Stieregrindigkeit* du peuple d'Uri (on se flatte à Berne d'être aussi tête que parmi les petits-neveux de Tell). Et M. *Reich*, qui a été longtemps adjoint forestier à Altdorf, remercie M. Jauch, inspecteur forestier cantonal, pour l'organisation de la réunion et le félicite pour les beaux résultats de son administration.

L'excursion se poursuit au travers des forêts de l'Oberwald, où la commune de Seelisberg a construit tout un réseau de chemins, dans des conditions difficiles. M. l'adjoint *M. Oechslin*, qui a revisé le plan d'aménagement de ces boisés, communique sur place les résultats les plus intéressants de ce travail.

Il est 2 heures quand les congressistes se mirent à table, pour le banquet, dans la magnifique salle à manger du Grand Hôtel de Seelisberg. Les garde-forestiers uranais distribuent à chacun des participants un bouquet des fleurs de l'Alpe. Leur porte-parole, le Revierförster *Aeschwanden*, remet au président M. Weber un superbe bouquet aux couleurs fédérales que galamment il tend à Madame Guyer, inspecteur forestier, qui seule représente ici le beau sexe. Le menu est exquis. Et on s'en régale aux accords endiablés d'un orchestre de Napolitains exubérants. Allez vous étonner, sachant tout cela, si les écluses de l'éloquence s'ouvrent comme par enchantement. Notre président M. *Weber*, toujours à la brèche, remercie les organisateurs de la réunion et sait traduire avec beaucoup de bonheur les sentiments de reconnaissance de tous les participants. M. *Darbeyay* fait, en français, une improvisation très réussie à l'adresse des Uranais. On entend encore M. le conseiller d'Etat *Gerig*, M. *Pometta* qui s'exprime dans la langue du Dante, et M. *Huonder* dans le savoureux langage des Romanches. Instants trop courts, puisqu'à  $3\frac{1}{2}$  heures déjà, il faut partir. Pour beaucoup des congressistes le moment de la séparation est déjà arrivé. Il faut descendre au galop la pente, traverser en coup de vent le Rütli pour ne pas manquer le bateau, qui doit emporter à Brunnen ceux qui ne peuvent pas consacrer une quatrième journée à cette réunion.

Le soir, à Altdorf, les restants eurent à nouveau le plaisir d'en-

tendre les beaux chants du „Männerchor“. M. *Oechslin*, adjoint, fit défiler sur la toile des projections instructives montrant les travaux de défense entrepris à Uri contre les torrents et les avalanches.

Le mercredi, 50 fidèles prirent encore part à une excursion dans la vallée d'Urseren. Le temps, beau jusqu'alors, fit mine de vouloir se gâter. On n'en examina pas moins, sous la conduite de M. *Jauch*, les travaux de défense du Gurschen et le reboisement de St-Annaberg. Au dîner, à Hospenthal, d'excellentes paroles furent échangées entre M. *Regli*, syndic d'Andermatt, M. *Meyer*, préfet de la vallée, et l'inspecteur forestier M. *Bär*. Ce fut la fin de cette réunion, magnifiquement réussie et dont les participants garderont un réconfortant souvenir. Ils ont vu à l'œuvre un peuple laborieux, vaillant, magnifiquement hospitalier. Quelle jouissance d'avoir pu passer quelques journées à son bienfaisant contact, dans ses rudes montagnes, au cœur de la patrie.

Nombreux sont ceux parmi les organisateurs de la réunion à qui va la reconnaissance des congressistes. Nous ne saurions les indiquer tous. Mais nous serions inexcusable de ne pas citer MM. *K. Huber*, président du Comité local, *Jauch*, vice-président, et M. *Oechslin*, son diligent secrétaire. Ils ont résolu cette difficile tâche d'organiser, dans une petite localité, un congrès de quatre jours auquel on est accouru plus nombreux que jamais. L'organisation fut si parfaite qu'il n'y eut pas le moindre accroc. Un très cordial merci! *H. Badoux.*

---

**Avis du Comité permanent concernant les conférences projetées à l'Ecole forestière et la suppression de la mise au concours d'un sujet.**

Nous référant à notre avis du 10 janvier paru au cahier de février 1922, nous informons que la commission chargée de l'élaboration du programme des conférences de Zurich en a fixé la date du 5 au 10 mars 1923. Dès que les Chambres fédérales auront voté les crédits nécessaires, nous publierons le programme de ces conférences, lequel a été établi en tenant compte des questions forestières actuelles et qui aura sans doute l'assentiment des intéressés.

A ce programme figure la question de l'éclaircie par le haut. Or, lors du choix du sujet à mettre au concours, à l'assemblée générale d'Altdorf, on a omis ce fait. Aussi bien, nous a-t-il paru dès lors que le sujet choisi (cahier N° 9) ne pouvait être maintenu. C'est pourquoi le Comité permanent a décidé de le supprimer; il proposera à la prochaine assemblée générale de choisir un autre sujet.

Nous prions tous ceux que cela intéresse de bien vouloir en prendre note.

Zurich, le 27 novembre 1922.

*Le Comité permanent.*

---